

## PLAIDOYER POUR L'AUTHENTICITÉ DES MATIÈRES SACRAMENTELLES

En fait de surnaturel, Dieu seul peut s'engager à se trouver présent et lui seul a qualité pour fixer les conditions matérielles du rendez-vous. Toute la casuistique pastorale se réduit à établir, d'après l'Écriture et la Tradition, quelles sont, en soi, ces conditions, et si elles ont, en l'espèce, été remplies. Le reste s'accomplit *ex opere operato*. Les dispositions du sujet, parmi lesquelles l'intelligence personnelle du symbole ou l'impression psychologique qui en résulte sont loin d'avoir le premier rang, si elles gardent incontestablement leur importance pour faire varier du néant au maximum ses capacités réceptives, elles sont sans action sur l'effet surnaturel intrinsèque du signe, effet qui demeure indissolublement lié à l'accomplissement ponctuel et intentionnel, par le ministre qualifié, des conditions divinement ou ecclésiastiquement préfixées.

Tout revient donc à l'éternelle dispute entre réalistes et nominalistes sur le point de savoir si, oui ou non, les *sacramenta*, au sens le plus étendu du mot, sont matériellement le véhicule de la grâce ou si nous n'y devons voir, au moins à titre principal, qu'une sémantique émotive, destinée à promouvoir dans l'âme des sentiments de religion et de dévotion, lesquels pourraient, à la rigueur, se passer du signe visible et se produire par quelque mouvement interne de l'âme sous l'influence de la grâce.

Cette manière de voir, propre à favoriser tous les illuminismes, trouve, certes, un sérieux point d'appui dans telles positions théologiques couramment admises et traditionnellement enseignées, touchant, entre autres, le baptême de désir, la communion spirituelle ou l'effet absolutoire de la charité ou contrition parfaite. On oublie seulement que ce ne sont là que des cas-limites et que le caractère le plus indiscutable d'efficience psychologique et de divine adaptation du système sacramentel aux convenances et exigences du composé humain réside dans la certitude, qu'il engendre par la foi, de l'effet invisible résultant infailliblement de la position régulière du signe convenu sur un sujet qui n'y met pas d'obstacle.

Aussi l'Église est-elle parfaitement fondée à formuler l'exigence d'une certitude préalable du baptême d'eau pour adminis-

trer tout autre sacrement à qui que ce soit, fût-il rescapé du martyre, celle de la communion sacramentelle effective, au moins à Pâques, celle surtout de l'absolution sacerdotale, ou tout au moins de la confession attestée par un écrit, chaque fois que l'état de grâce se trouve requis.

Il faut donc tenir pour certaine l'existence de conditions matérielles inhérentes à la position du signe, conditions auxquelles aucune persuasion ou émotion intime d'ordre psychologique ne saurait suppléer, étant bien entendu, d'ailleurs, que l'effet invisible du signe puisse avoir authentiquement lieu sans donner le moindre cours à quelque impression de cet ordre. (Il serait bon de s'en souvenir en prêchant les retraites de communion solennelle.)

Le peuple chrétien, tout émotif qu'on le suppose, sent bien cela, au moins confusément, quand il exige de notre part la fidélité à des cérémonies et à des formules dont il n'a pas toujours la pleine intelligence (l'avons-nous nous-mêmes?), mais auxquelles il sait et croit qu'un effet de grâce se trouve attaché.

Les cérémonies, à leur tour, comportent l'emploi d'un certain nombre d'éléments matériels dont le choix, lors de leur institution, reposa sur l'état précis de la civilisation méditerranéenne au temps de Jésus-Christ et des apôtres : eau naturelle, pain de froment, vin de raisin, huile d'olive, baume d'Arabie, encens, cire d'abeille, or, argent, lin, laine, soie, etc.

De toutes ces substances, sauf, évidemment, de la première, les voyages de mission ou d'exploration nous ont révélé depuis qu'il existe des succédanés, en usage courant chez des peuples lointains, pour qui, en revanche, la matière traditionnelle des sacrements et cérémonies n'évoque pas le moindre concept auquel puisse s'accrocher l'efficacité psychologique d'un signe. N'a-t-on pas, tout récemment, autorisé les missions polaires à remplacer, dans la traduction vulgaire du *Pater Noster*, le *pain quotidien*, qu'ignorent les naturels, par le *poisson*, qu'ils connaissent évidemment davantage ?

Mieux encore, le développement moderne des transactions commerciales a fait que tel de ces succédanés, naguère totalement inconnu, soit davantage offert sur le marché mondial, et à prix plus avantageux, que la substance autochtone sur quoi repose la figuration traditionnelle.

Le coton supplante partout le lin et le chanvre, l'huile d'arachide fait pièce à l'huile d'olive, etc.

De son côté, l'industrie moderne a tué les procédés combustifs locaux d'éclairage pour leur substituer la distribution urbaine et rurale du gaz et de l'électricité. Elle a su réaliser de merveilleux et inaltérables *ersatz* des métaux précieux, des textiles de

luxe et d'usage, brillants et souples comme la soie, aussi chauds que la laine.

Dans quelle mesure les succédanés peuvent-ils être utilisés liturgiquement sans faire entorse au symbolisme initial, sans porter atteinte à l'efficacité surnaturelle et à la validité?

Pour ce qui regarde l'usage sacramentel au sens strict, aucune dérogation ne saurait être envisagée; il faudrait, en effet, pour l'autoriser, une révélation nouvelle sur laquelle on ne peut tabler.

On continuera donc, et on devra continuer, coûte que coûte, de célébrer la messe en tous pays avec du pain de froment et du vin de raisin et de consacrer au jeudi saint de l'huile d'olive, en y mêlant du baume d'Arabie.

Ici, les psychologues ont beau jeu pour faire valoir que si Jésus était né en Afrique ou en Chine, au lieu de la Palestine, le signe de nourriture serait le manioc, le riz ou le sorgho, celui de la boisson le vin de palme, et qu'il serait logique de conformer le système sacramentel à l'usage local. Il n'y a point de place pour les hypothèses dans un système aussi positif que celui des conditions sacramentelles de salut, où l'on doit toujours prendre le parti le plus sûr.

Aussi bien pouvons-nous rétorquer que l'extension mondiale du christianisme correspond à un développement sans égal des échanges commerciaux et culturels, de nature à permettre une distribution aussi intelligente que convenable de toutes les substances employées par la liturgie. Il suffit que l'économie sociale fasse preuve de bonne volonté sur le terrain religieux.

Or c'est précisément le contraire qui se produit : de plus en plus la conviction religieuse est traitée par les hommes d'État comme une opinion tantôt utilisable, tantôt subversive de l'ordre établi, dont on peut, tour à tour, se servir afin d'obtenir un résultat donné ou faire litière parce qu'elle s'oppose au plan suivi. C'en est au point qu'il est permis de se demander si le Prince de ce monde ne cherche pas à entraver, par tous les moyens en son pouvoir, l'exercice du ministère sacramentel, en rendant impraticables la production, la distribution et l'usage normal des denrées auxquelles sont attachées les conditions physiques essentielles de la vie surnaturelle.

Il se pose là, devant l'Église, une question de vie ou de mort, pour la solution de laquelle aucun effort des chrétiens ne devrait être estimé trop coûteux, qu'il s'agisse de produire en quantité suffisante les substances sacramentelles indispensables ou d'en assurer la distribution dans les conditions les moins onéreuses.

Au lieu de cet effort salutaire, on se reconnaît vaincu d'avance, on cherche dans l'arsenal des raisonnements les plus discutables

quelque moyen d'échapper au meilleur compte à des exigences inéluctables.

La loi symbolique est ainsi peu à peu vidée de sa substance, à laquelle on supplée par quelque figuration susceptible, pense-t-on, de produire psychologiquement un effet analogue.

Sera-t-il donc écrit qu'on ait vu, pendant des siècles, les monastères de Germanie s'évertuer, par nécessité sacramentelle, à faire venir la vigne, le blé et le lin sous des climats réputés impossibles, et les procures missionnaires se démener pour faire parvenir à destination l'huile, la cire et la soie dans les parages les plus inaccessibles, pour que le siècle des avions, de la radio et du radar capitule sous le vague et spécieux prétexte d'économie politique ?

Ce n'est pas sérieux ou ce l'est trop, selon le point de vue auquel on se place : réaliste, avec les sacramentaires inébranlables; impressionniste, avec les tenants du psychologisme nominaliste et subjectif.

Selon les premiers, rien n'est trop beau, trop précieux, ni surtout trop vrai dès lors qu'il s'agit d'assurer l'action divine sur les âmes; selon les seconds, n'importe quoi peut suffire, pourvu que l'impression, supposée surnaturelle, soit faite sur les esprits.

On arrive d'autant moins à s'entendre que, loin de s'appuyer sur le symbolisme fondamental qui a déterminé le choix de chaque matière et la manière de l'employer, on n'envisage, du côté réaliste, que la seule obéissance à la lettre des rubriques en cours, et, du côté nominaliste, que le seul sens pratique, sinon surtout économique.

Sur ce point, délicat entre tous, nous avons un sérieux examen de conscience à faire en famille.

Je suis en mesure de citer des familles religieuses qui ont dû, en ces années de crise, renoncer à la production authentique du vin de messe, du pain eucharistique, de l'huile liturgique, au blanchiment des linges de sacristie, etc., parce que ce genre de travaux n'était pas assez rémunérateur pour les faire vivre.

Cela n'incrimine en rien un désintéressement sur lequel n'ont à compter que des profiteurs indignes du nom de chrétien : toute peine mérite salaire, même celle qu'on se donne au service liturgique de Dieu.

Il ne faut ici mettre en cause que la coupable imprévoyance budgétaire d'ecclésiastiques disposés à payer sans sourciller les plus invraisemblables factures afférant à leurs industries de zèle extra-cultuel, mais auxquels la sacristie paraît superflue.

Dans le même ordre d'idées, on est en droit de s'étonner que des communautés adonnées à l'apiculture en emploient les produits à fabriquer du cirage ou de l'encaustique sans s'inquiéter

aucunement des cierges. On laisse ce soin à des industriels laïcs, quitte à obtenir des indulgences pour brûler n'importe quoi qui fasse le même effet aux yeux des fidèles.

Une autre source d'inquiétudes plus sérieuses sur le point qui nous occupe réside dans la mainmise de l'État sur la production ou sur la distribution de denrées que l'usage liturgique consomme en commun avec l'économie générale et qui peuvent, dit-on, avoir une certaine influence sur la vie de chaque nation : ce sont principalement les métaux et pierres précieuses, les matériaux de construction, de réparation et d'entretien des édifices cultuels, le blé, le vin et l'huile, etc.

Un calcul des plus simples démontre irréfutablement que la quantité de métaux nécessaire à l'exercice public du culte ne représente qu'une infime et négligeable partie de l'industrie nationale, mettons un centième, peut-être moins, de ce que consomme l'ensemble de la population civile. On ne ferait pas un pain de quatre livres avec la farine utilisée dans une année par une paroisse moyenne pour ses hosties; c'est à peine si elle use une barrique de vin et le diocèse entier un tonneau d'huile d'olive.

Rien n'est donc plus facile que de faire jouer à propos le facteur électoral pour obtenir que les produits indispensables soient mis à part de ceux réservés au ravitaillement commun et protégés par la loi, qui garantit, en principe, le libre exercice des cultes. Les catholiques n'ont, d'ailleurs, jamais eu la pensée de se soustraire en l'espèce aux droits légitimement exigibles sur les matières en question. L'exception suggérée serait d'autant plus justifiée que la manutention industrielle généralisée arrive à faire, des produits purs exigés par le culte, une catégorie nettement distincte de ceux dont l'usage est courant. Ce n'est pas du vin de messe qu'on boit à table, on ne s'éclaire plus avec des cierges ou des veilleuses à l'huile, et la farine panifiable 1949 ne saurait servir telle quelle à faire des hosties. Les partisans du réalisme dans la figuration cultuelle peuvent s'en formaliser avec quelque apparence de raison, mais le fait est là.

La difficulté déborde le cadre national à partir du moment où, du fait du climat ou de l'exiguïté du territoire, il faut faire appel à l'importation et au trafic des devises. Tel est, par exemple, le cas des régions nordiques, de la Suisse, des missions tropicales et de tous les pays non producteurs de certaines denrées dont l'usage est imposé par les rubriques. Un rôle de premier plan revient ici à la diplomatie pontificale, là où les rapports officiels existent avec le Saint-Siège. Le débrouillage individuel ou collectif entre en jeu partout ailleurs, et ce n'est certes pas sans risques, surtout en période de crise diplomatique, politique ou

militaire. Ce ne doit pas être une sinécure que d'assurer, par exemple, la provision des saintes huiles en Pologne ou en Hongrie soviétisées sans avoir maille à partir avec la police d'État pour des motifs apparents de politique financière ou de fraude sur le ravitaillement.

L'affaire peut encore se corser en pays occupé, en temps de guerre, par une puissance militaire hostile au catholicisme et retranché, de ce fait, du cycle économique mondial. Tel fut notre cas de 1940 à 1944. Nos sacristies ne se sont pas encore relevées, même celles que les bombardements et le pillage ont épargnées. Nous avons vécu, héroïquement parfois, sur les réserves du passé. Aujourd'hui les caves sont vides, les vases sacrés dédorés, le linge brûlé par les détersifs de fortune, les ornements usés jusqu'à la corde, et Dieu seul sait au prix de quelles tracasseries administratives on peut envisager la restauration nécessaire, la religion tenant si peu de place dans les préoccupations des gouvernants, fussent-ils catholiques pratiquants.

Il est plus que temps d'agir, soit pour profiter, en faveur des restaurations immédiatement nécessaires, du mouvement général de reconstruction, soit, surtout, pour prévoir opportunément le retour éventuel de semblables conjonctures, à la prolongation desquelles ce qui nous reste ne résisterait pas.

En dépit des informations les plus optimistes de la presse officielle, il n'y a plus, sur aucun marché libre de spéculation malsaine ou de chinoiseries administratives et fiscales, un grain de froment, une goutte d'huile d'olive, un gramme d'or, d'argent, de bronze ou même de fer, un fil de lin ou de soie, une rame de papier, un kilo d'encre d'impression; la cire fait défaut pour le luminaire, le plomb pour les vitraux et les rééditions liturgiques indispensables. Il faut se contenter de rayonne ou de viscosse au lieu de soie et brûler n'importe quoi dans les encensoirs.

On croit ici fermement à la valeur intrinsèque des symboles animaux, végétaux et minéraux dans l'expression rituelle du culte religieux qui repousse le caractère de poncif théâtral affecté par les divers *ersatz* qu'on nous propose au nom de l'évolution économique.

Nous n'avons pas à sauver à tout prix la façade d'une routine ancestrale avec du papier doré et de la toile à sacs peints à la détrempe au lieu de velours et de drap d'or : la maison de Dieu n'est pas une salle de théâtre, le culte se célèbre *en vérité*.

Les catholiques pratiquants représentent dans le monde une masse de producteurs et une partie prenante de consommation suffisante pour que leur voix soit entendue dans les conseils économiques internationaux.

Nous avons droit au libre usage liturgique de la matière obli-

gatoire de nos sacrements, faute desquels la liberté proclamée des cultes ne saurait être qu'un leurre.

Il en va de même là où, seul, le symbolisme figuratif se trouve engagé : nous ne savons que trop que les succédanés mécaniques ou chimiques : lumière électrique, nylon, rayonne, fibrane, stéarine, etc., ne sauraient entrer en ligne de compte pour une vraie célébration : ils manquent, en effet, de toute signification symbolique adéquate quand, même, ils n'expriment pas irrémédiablement quelque réminiscence de la mystique infernale, le cardinal Wiseman l'a fait voir pour le pétrole et pour le gaz de houille. En tout état de cause, ce sont là trompe-l'œil de théâtre, indignes de la majesté divine.

Tout au plus peut-on faire valoir l'équivalence symbolique du coton remplaçant le lin et le chanvre, puisque, comme eux, textile végétal; et mettre au compte des poncifs baroques l'usage exclusif imposé de la soie ou du velours et l'admission du drap d'or pour tenir lieu de la laine, dont se contentent encore Cisterciens et Chartreux en matière d'ornements sacerdotaux. La tradition judéo-chrétienne veut que le *linge* soit d'origine végétale, les *dessus* et *ornements* d'origine animale, ce qui se vérifie pour la soie, ceux-ci étant, dès le Tabernacle du désert, tissés de fils d'or. Le caractère inaltérable aux parasites de l'or et de la soie ont d'ailleurs préservé nos sacristies d'empester la mort-aux-rats, le poivre, la naphthaline ou le paradichlorobenzène.

De même, la tradition voit une différence symbolique radicale entre la lumière fournie par l'huile d'olive, avec le parfum de laquelle ne sauraient lutter l'odeur de l'huile de lin ou la fadeur de celles qu'on tire des noix, de l'arachide, de l'œillette ou du colza; et celle que produit la combustion de la cire des apiculteurs, à laquelle ne peuvent s'opposer, malgré leur origine animale, ni le suif puant, ni la stéarine atone, et, naturellement, encore moins la résine des pins ou la paraffine chimique. Ces diverses flammes ne s'interchangent pas.

En dernière analyse, le service divin tel que nous le propose la liturgie bien entendue suppose, à sa base, un effort présentement assez difficile et matériellement coûteux, d'expansion par les missionnaires et de conservation par les églises locales d'un certain *standing* de civilisation méditerranéenne qui représente le plus précieux patrimoine traditionnel de l'humanité pensante et qu'il faut bien se garder de confondre avec les positions politiques, économiques et sociales des divers groupes ethniques qui l'ont hérité de leurs aïeux.

Le chrétien au plein sens du mot n'est pas un robot scientifique, uniquement préoccupé d'absorber ou de dégager la quantité précise de calories nécessaires à sa subsistance, mais un « fils

de Dieu » qui mange du pain, boit du vin, se baigne et frotte son corps d'huile, s'éclaire d'huile végétale ou de cire, et par là saisit et comprend ce que Dieu veut accomplir pour lui dans l'ordre surnaturel. Ce minimum vital, l'Église l'apprend aux sauvages dont elle fait la conquête, elle le maintient, elle y revient, envers et contre tout, chez les peuples trop civilisés, parce que, bien avant d'être celles du bassin méditerranéen qui vit éclore le christianisme, la faune, la flore et la minéralogie sur lesquelles s'appuie le symbolisme liturgique sont celles de l'Éden primitif, dont le rétablissement mystique est notre but sur cette terre.

Que voilà donc un langage spécifiquement « monastique » et parfaitement inintelligible à nos modernes adeptes de l'action pour agir !

Essayons de traduire en termes immédiatement pratiques les exigences de la situation.

Il importe de fédérer, sous la direction effective de l'Autorité spirituelle et sans la moindre pensée de lucre ou de mainmise économique sur le patrimoine ou l'encaisse métallique des nations, la production, la sélection, la transformation et la distribution des matières nécessaires au libre et plein exercice du culte liturgique.

La spéculation n'en doit point fausser les cours et les réserves en pourraient être protégées diplomatiquement comme le sont celles de la Croix-Rouge pour les besoins médicaux et hospitaliers.

Les groupes religieux voués à l'agriculture sont tout indiqués pour assurer la production authentique des matières végétales et animales requises par les rubriques : la culture du froment, de la vigne, de l'olivier, des essences aromatiques orientales, des vers à soie, des abeilles, du mouton à laine, du lin, etc., sont d'un rapport au moins aussi fructueux que les mille industries profanes auxquelles il est constant que ces mêmes familles aient recours. Il faut seulement les y encourager en leur assurant des débouchés.

Les industries de transformation sont tout aussi rémunératrices et dans les mêmes conditions. Un label fédéral pourrait garantir la qualité et les prix de cession.

Quant à la protection internationale des stocks et des modalités d'échange, il faut s'en remettre aux diplomates de profession.

Le projet ne manque pas d'audace, il revenait au C.P.L. d'attacher le grelot, la première des pastorales liturgique n'est-elle pas de garantir à nos fidèles la possibilité matérielle d'user des sacrements quoi qu'il arrive ?

H.-R. PHILIPPEAU,  
Vicaire à Saint-Louis d'Antin.